



LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

le quinze du mois

avril 2015

n°73

☎ : 02.99.69.40.47

Fax : 02.99.69.45.80

✉ : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Informations diverses

Nouveauté 2015 **Soirée grillades** **Samedi 18 juillet**

Organisée par le Foyer Laïc,
20H00 à la Salle Multifonction.
repas 10€ adulte, 5€ enfant.

Suivie du Feu d'artifice.

Fête de la Pentecôte **Dimanche 24 mai**

Vide-greniers

Organisé par le groupement
des parents d'élèves.
Place de l'église, 8h30 à 18h00.

2€ le mètre linéaire.
*Réservations et
Information en Mairie.*

Courses cyclistes

13h00 : Minimes
14h15 : Cadets
15h45 : Catégories 2 & 3

Centre aéré

Ouverture le lundi 7 juillet.

Les dossiers d'inscription peuvent
être retirés au secrétariat
de mairie.

Une réunion de présentation des
activités par l'UFCV aura lieu
prochainement.

Dates à retenir

MAI

- dimanche 10 – **Randonnée à CREHEN**
« Autour de l'Arguenon maritime »
(8h30 place de la mairie, prévoir pique-nique).
- dimanche 24 – **Fête de la Pentecôte**
organisée par le Foyer Laïc et le G.P.E.
- Samedi 30 – **Show avec « Costic »**
Imitateur-chanteur-transformiste.
À la salle Multifonction, organisé par le G.P.E.

JUIN

- dimanche 14 – **Randonnée pédestre** à SAINT-AIGNAN
et au Lac de Guerlédan.
- mercredi 17 – **Après-midi « Pétanque »**
organisé par le Club de l'Amitié.
- dimanche 21 – **Sortie vélo** ouverte à tous
organisée par la « gymnastique volontaire ».
- dimanche 28 – **Fête de l'école**
organisée par le Groupement des parents d'élèves.

JUILLET

- mardi 14 – **Journée « Palets »** au Rendez-vous des Sportifs.
- samedi 18 – **Soirée grillades** suivie du feu d'artifice.
organisée par le Foyer Laïc, à la Salle Multifonction.

AOUT

- dimanche 30 – **Banquet des CLASSES 5.**

HAIES BOCAGÈRES

Les haies bocagères doivent avoir un rôle de brise vent
et être des essences feuillues locales.

**A terme, elles dépasseront les 2 mètres de hauteur et
devront être implantées à 2 mètres du domaine public.**

Afin de respecter les règles de plantation, il est nécessaire
de s'adresser à la mairie et de faire une demande
d'alignement.

Inscription, à la Mairie avant le 31 mai.

 Pour diverses raisons, « les Échos de PLEUGUENEUC » est et sera distribué par nos propres moyens,
sur une période de deux ou trois jours...

Impression Mairie de PLEUGUENEUC

Séance du Conseil Municipal du 19 février 2015

Absents excusés: Mme CAZIN Mireille, Mme GASCOIN Laurence, M. CROQUISON Sébastien, M. DESHAYES Jean-Yves et M. de LORGERIL Olivier.

Le conseil commence par une nouvelle présentation des esquisses des préaux et des sanitaires de l'école primaire. Après concertation entre la commission, les bâtiments de France et l'équipe enseignante, trois hypothèses ont été proposées par l'architecte de l'Atelier du Canal.

L'emplacement des sanitaires se situera sous le préau actuel. Le conseil s'oriente vers une galerie le long des façades et un préau plus spacieux.

Une partie de la toiture de l'école est abîmée et nécessite une réfection complète. Suite aux devis des entreprises DENIS et JOURDANT pour des montants similaires, le Conseil décide de les retenir ; la première pour l'école maternelle et la seconde pour l'école primaire. Après ces travaux d'un montant global de 26 229,63 € TTC, toute la toiture aura été rénovée.

Estimation des travaux de voirie.

Cette année, la commission a retenu trois voies pour réfection:

- 730 mètres au lieu-dit « Couëdan » pour un montant de 31 512 € TTC,
- 360 mètres au lieu-dit « Baussaine » pour un montant de 15 345,60 € TTC,
- 190 mètres au lieu-dit « Les Oliviers » pour un montant de 7 174,80 € TTC.

A cela s'ajoute la réalisation des quatre bandes rugueuses sur la route de « Couëdan » pour un montant de 2 649,60 € TTC.

Étang de Pitrel.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'étang, l'entreprise « Nature & Paysage » a été retenue pour le nettoyage et le fauchage, pour un montant de 10 680,00 € TTC.

M. le Maire précise au Conseil Municipal que les normes des terrains de basket vont évoluer et seront applicables au 1^{er} septembre prochain. Cela nécessite des travaux de marquage pour répondre à ces nouvelles normes. Cette dépense s'élèvera à 2 220,00 € TTC

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2015

Absents excusés: Mme NIVOL Nadine, Mme SAUVEUR Pauline, M. de LORGERIL Olivier, M. BESSIN Pascal et M. LEFEUVRE André.

Compte administratif 2014 et Budget Communal 2015.

Mme CAZIN Mireille, déléguée aux finances, présente le compte administratif 2014, qui fait ressortir un résultat net de 337 915,90 € en fonctionnement et un excédent d'investissement de 403 196,89 €. Cet excédent d'investissement est dû, en partie, à l'encaissement des subventions pour l'extension de l'école et à la création du centre de loisirs.

Quant au budget 2015, en fonctionnement, il reste stable à hauteur de 1 457 266 €. Par ailleurs, le budget d'investissement s'élèvera à 1 178 220,00 €.

Sur proposition de M. le Maire, les taux de contributions directes sont maintenus.

Ces comptes administratifs et ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

Effacement des réseaux rue d'Armor.

M. le Maire présente à l'Assemblée l'étude détaillée concernant l'effacement des réseaux de la rue d'Armor. Le dossier étant retenu par le Syndicat Départemental d'Énergie 35, le conseil accepte ces travaux pour un montant de 161 200 € HT, la part qui reste à charge de la commune est de 55 896 € HT (soit 35% du montant global).

Mr le Maire propose de demander au SDE 35 la réactualisation de l'étude détaillée «Cours Nogues - Bellevue» et de prévoir l'étude sommaire de la « rue de Coëtquen ».

Équipement pour la Cantine Municipale.

Pour la confection des repas à partir de produits frais, Mme DENIS a besoin de plus de stockage pour garder les aliments réfrigérés. M. le Maire présente trois devis pour l'achat d'une armoire négative et un contrat de maintenance pour l'ensemble des appareils électroménagers de la cuisine. Le Conseil s'oriente sur la proposition la moins chère pour un montant de 2 205,40 € HT.

Équipements sportifs scolaires.

Pour profiter du plateau multi-sports, les enseignants souhaitent acquérir des petits matériels (*cônes, foulards, chasubles...*). Le Conseil répond favorablement à cette demande pour un montant de 1543,04 € HT.

Aménagement du parc situé derrière l'école.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de clôture à l'arrière de l'école, entre le plateau sportif et les riverains. Pour la tranquillité de ces derniers, une clôture de mitoyenneté et un pare ballons seront posés.

Dispositif argent de poche.

M. le Maire rappelle que l'année dernière, la communauté de Communes de la Bretagne Romantique avait mis en place, pour les jeunes de moins de 18 ans, le dispositif « *Argent de poche* ». L'objectif de ces missions, est d'encourager les jeunes dans leur commune et d'avoir un premier contact avec le travail.

Cette année, le dispositif reste à l'initiative et à la charge des communes en association avec le Point Information Jeunesse (PIJ). Notre commune décide de le mettre en place pour cet été (*16 – 17 ans*).

Chaque mission d'une durée de 3 heures 30 sera rémunérée 15 euros. Sur la commune, seront proposés, du désherbage manuel, nettoyage, distribution du bulletin et autres missions simples et sans danger.

Information de début avril

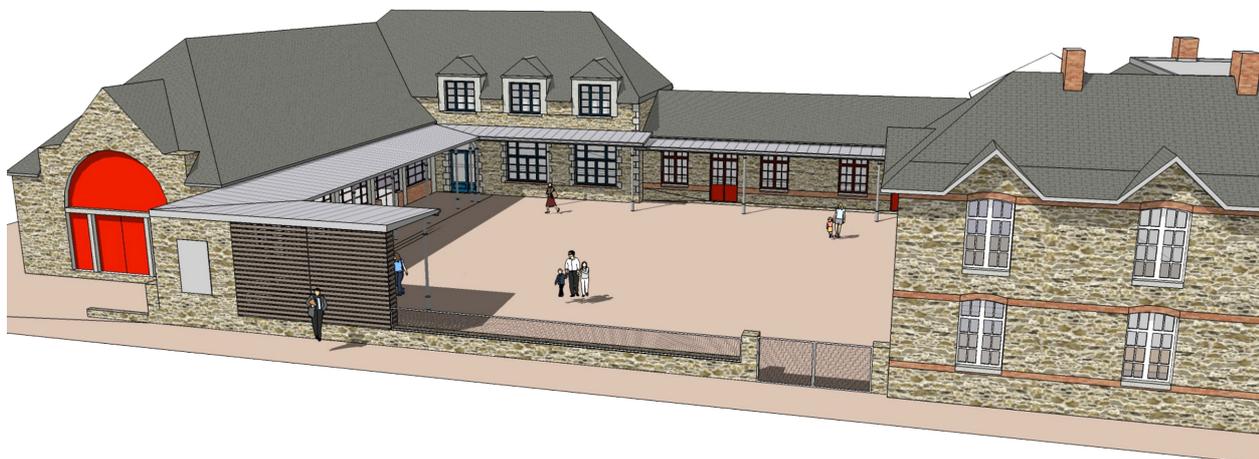
Une nouvelle réglementation, en dehors de notre volonté municipale, semble compromettre le dispositif «*Argent de Poche*» (*contrat de travail et déclaration à l'Urssaf...*).

Nous tiendrons informés les jeunes ayant déposé une demande.

Avant projet définitif des préaux de l'école, des sanitaires et du local de rangement.

M. le Maire présente l'avant projet ; il s'agit d'une galerie courant le long des façades Est et Ouest, abritant les entrées des classes, d'un préau à l'entrée de l'école primaire et de nouveaux sanitaires sous l'ancien préau. Dans l'école maternelle, les anciens sanitaires seront remplacés par un local de rangement pour les jeux extérieurs des tout petits.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents se rapportant au dossier.



Présentation des préaux, sanitaires et local de rangement

Subventions 2015 aux Associations

Coopérative scolaire (<i>groupement parents d'élèves</i>)	3 500 €
Foyer Laïc (<i>section basket, fête locale, randonnées et badminton</i>)	2 000 €
Club du Linon – football	500 €
Club de l'amitié	500 €
CATM – Anciens combattants	500 €
Gymnastique volontaire (<i>section Foyer Laïc</i>)	500 €
A.C.C.A. – Chasse	500 €
U.S.L. (<i>St Domineuc</i>)	150 €
O.S.B.R. (<i>1€ / habitant</i>)	1 645 €
Canoë Kayak (<i>St Domineuc</i>)	80 €
Comice agricole	500 €
Gribouille (<i>espace jeux petite enfance</i>)	650 €
ADMR de Tinténiac	500 €
Association de la MARPA de Pleugueneuc	500 €
Prévention routière (<i>information dans les écoles</i>)	200 €

Résultats des élections départementales 2015

premier tour	Candidats	% voix commune	% voix canton
	Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ et André LEFEUVRE (<i>Dv gauche</i>)	55.69%	42.33%
	David BUISSET et Yolande GIROUX (<i>Divers droite</i>)	16.38%	29.16%
	Michel DIEULAFAIT et Liliane PAGES (<i>Front National</i>)	20.12%	19.21%
	Françoise FAUCHEUX et Marc FOREST (<i>Front de Gauche</i>)	4.99%	5.76%
	Michel GÉNIN et Eliane LECLERCQ (<i>Divers</i>)	2.81%	3.55%

second tour	Candidats	% voix commune	% voix canton
	Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ et André LEFEUVRE (<i>Dv gauche</i>)	67.65%	55.61%
	David BUISSET et Yolande GIROUX (<i>Divers droite</i>)	32.35%	44.39%

Le président du Conseil départemental est M. CHENUT Jean-Luc, Maire du Rheu.

M. LEFEUVRE André reste vice-président en charge des transports collectifs.

Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

L'Insee (*Institut national de la statistique et des études économiques*) réalise, entre le 4 mai et le 27 juin 2015, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.